

Nom commercial: Borax pulv	Version: 3 / CH remplace la version: 2 / CH	Date de révision: 27.04.2021 Date d'impression 27.04.21
----------------------------	--	--

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Borax pulv
N° d'article 06664800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9100 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch
responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Irrit. 2 H319
Repr. 1B H360FD

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence ***

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Nom commercial: Borax pulv	Version: 3 / CH remplace la version: 2 / CH	Date de révision: 27.04.2021 Date d'impression 27.04.21
----------------------------	--	--

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.
P501.3	Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** tétraborate de disodium décahydraté

Informations complémentaires

Autres informations complémentaires ***

Réservée aux utilisateurs professionnels.

Autres informations ***

La vente au grand public est interdit en Suisse

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Poids moléculaire

Valeur 381.32 g/mol

Composants dangereux ***

tétraborate de disodium décahydraté

No. CAS 1303-96-4
No. EINECS 215-540-4

Numéro 01-2119490790-32

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319
Repr. 1B	H360FD

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B H360F >= 8,5

D

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux, Irritation de muqueuse, Nausées, Vomissements, État d'excitation,

Nom commercial: Borax pulv	Version: 3 / CH remplace la version: 2 / CH	Date de révision: 27.04.2021 Date d'impression 27.04.21
----------------------------	--	--

Crampes, troubles de système nerveux central, troubles cardio-vasculaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé). Porter un vêtement de protection.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaller les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Humidifier, ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination. Nettoyer. Eviter le dégagement de poussières.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Travailler uniquement sous hotte. Ne pas inhaller la substance. Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit sec.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1D	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 / toxiques ou à effet chronique
Classe de stockage (Suisse)	6.1	Matières toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

Nom commercial: Borax pulv	Version: 3 / CH remplace la version: 2 / CH	Date de révision: 27.04.2021 Date d'impression 27.04.21
----------------------------	--	--

tétraborate de disodium décahydraté

Liste

SUVA

Type

MAK

Valeur

0,8

ppm(V)

Valeur limite à courte terme

0,8

ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc R1BF R1BD ;OAW, NIOSH

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Travailler uniquement sous hotte. Ne pas respirer les poussières. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Protéger la peau préventive.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules A/P2

Protection des mains

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.4 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat**

Poudre

Couleur

blanc

Odeur

inodore

valeur pH

Valeur	9.2	
Concentration/H ₂ O	47	g/l
température	20	°C

Point de fusion

Valeur	742	°C
Source	Banque de données de substances GESTIS	

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Point d'éclair

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

Densité

Valeur	1.72	g/cm ³
température	20	°C
Remarque	Relative Density according specification	

Hydrosolubilité

Valeur	51.4	g/l
température	20	°C

coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow	-1.53
---------	-------

Nom commercial: Borax pulv	Version: 3 / CH remplace la version: 2 / CH	Date de révision: 27.04.2021 Date d'impression 27.04.21
----------------------------	--	--

température 22 °C

température de décomposition

Valeur 75 °C
Remarque Perte d'eau de cristallisation.

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente

Valeur 1742 kg/m³
température 23 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Chaleur

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts. Réagit au contact des acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques ***

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	rat	
DL50	6000	mg/kg

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	rat	
DL50	2260	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	lapin	
DL50	> 2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	rat	
CL 50	> 2	mg/l

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	lapin	
évaluation	Non irritant	

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Nom commercial: Borax pulv	Version: 3 / CH remplace la version: 2 / CH	Date de révision: 27.04.2021 Date d'impression 27.04.21
----------------------------	--	--

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	lapin
Durée d'exposition	14
évaluation	irritant
méthode	OCDE 405

Sensibilisation (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté	
évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté	
Remarque	Ne pas documenté.

Toxicité reproductrice (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté	
évaluation	Peut nuire à la fertilité.
tétraborate de disodium décahydraté	
évaluation	Peut nuire au fœtus.

Cancérogénicité (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté	
Remarque	Ne pas documenté.

Expériences issues de la pratique

Irritant pour les voies respiratoires.

Autres données

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Repr. Cat. 2

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)**

tétraborate de disodium décahydraté	
Espèces	Limanda limanda
CL 50	74
Durée d'exposition	96
Source	Natriumtetraborat
tétraborate de disodium décahydraté	
Espèces	poisson rouge doré (Carassius auratus)
CL 50	630
Durée d'exposition	72

Toxicité pour les daphnies (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté	
Espèces	Daphnia magna
Cl50	342
Durée d'exposition	24
Source	Natriumtetraborat

tétraborate de disodium décahydraté	
Espèces	Daphnia magna
CE50	1085
Durée d'exposition	48

Toxicité pour les algues (Composants)

Nom commercial: Borax pulv	Version: 3 / CH remplace la version: 2 / CH	Date de révision: 27.04.2021 Date d'impression 27.04.21
----------------------------	--	--

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
CI10	24	mg/l
Durée d'exposition	9	h
Source	Natriumtetraborat	

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces	Desmodesmus subspicatus	
CI50	158	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les bactéries (Composants)**tétraborate de disodium décahydraté**

Espèces	Pseudomonas putida	
CE50	15.8	mg/l
Durée d'exposition	16	h

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****tétraborate de disodium décahydraté**

Remarque Non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

log Pow	-1.53	
température	22	°C

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)****tétraborate de disodium décahydraté**

En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes n'est pas d'attendre.

tétraborate de disodium décahydraté

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Nom commercial: Borax pulv	Version: 3 / CH remplace la version: 2 / CH	Date de révision: 27.04.2021 Date d'impression 27.04.21
----------------------------	--	--

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	WGK 1
Numéro caractéristique	37
Remarque	Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.